



Jonction du Rhône et de l'Arve à Genève



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de l'Arve et de ses Affluents

# 2016 | RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016 aura été une année charnière pour le SM3A puisque c'est le 1<sup>er</sup> syndicat de la Haute-Savoie à avoir anticipé le transfert de la compétence GEMAPI<sup>(1)</sup> à l'échelle de plusieurs intercommunalités, qui sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conscientes du risque d'inondation et de l'importance de la mise en œuvre d'une solidarité vis-à-vis des communes, les communautés intercommunales du bassin versant de l'Arve ont décidé de prendre la compétence GEMAPI de manière anticipée et d'adapter les statuts du SM3A pour l'exercer.

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A agit depuis maintenant plus de 20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques. La nature très diversifiée du SM3A (aménagement des cours d'eau, porteuse de contrat de rivière, d'un SAGE<sup>(2)</sup>, d'un PAPI<sup>(3)</sup>, statut d'EPTB<sup>(4)</sup>...) ainsi que les travaux de type GEMAPI que le syndicat exerçait depuis sa création le désignait comme la structure la plus à même d'exercer cette nouvelle compétence.

Mais si les enjeux de préventions des inondations sont importants sur notre territoire, ils doivent être couplés à ceux de la gestion des milieux aquatiques qui ne sont pas à négliger.

La mise en place d'une taxe Gemapi, selon un principe de financement solidaire et homogène, dont le produit sera rever-

sé au SM3A, permettra notamment de répondre aux obligations nationales en matière de rénovation des digues, de reconstitution de zones d'expansion de crues, de plages de dépôts, etc. Ces aménagements sont chiffrés autour de 100 millions d'euros sur vingt ans, encore pour le moment subventionnés pour la

plupart par l'Etat (Fonds Barnier), les collectivités (Région et Département) et l'Agence de l'Eau au titre des principaux financeurs.

Si le SM3A excelle déjà pour concilier risques et milieux, à l'image des opérations de restauration menées sur le

Giffre, il a comme ambition d'aller vers une action plus globale dans la gestion des milieux aquatiques.

La préservation des populations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la protection et le développement des milieux aquatiques, sont la raison d'être du SM3A. L'engagement des communes et des intercommunalités accompagne sa démarche constructive, pour continuer d'être un outil efficace et pertinent et lui permettre de relever, à l'échelle du bassin versant de l'Arve, les grands défis de demain.



Bruno Forel - Président du SM3A

*« La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont des enjeux majeurs pour notre territoire »*

**Bruno Forel**  
Président du SM3A

<sup>(1)</sup>Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>(2)</sup>Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

<sup>(3)</sup>Programme d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>(4)</sup>Etablissement Public Territorial de Bassin

**Crédit photo :** SM3A, Fotolia

**Impression:** Uberti-Jourdan - Bonneville

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier CERTIFIE PEFC®.

Tous les déchets provenant du processus de production sont également recyclés.



Gorges des Tines - Sixt Fer à Cheval



Petite massette

- 3 Le mot du président
- 5 L'équipe
- 6 Le territoire
- 7 La gouvernance
- 8 SAGE de l'Arve
- 10 Vulnérabilité
- 12 SLGRI
- 14 Giffre & Risse
- 16 GEMAPI
- 18 Arve amont
- 20 Borne
- 22 Menoge
- 24 Les milieux
- 26 Arve Pure 2018
- 28 Fonds Air Bois
- 30 Communication

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

En décembre 2016, l'équipe était composée de 25 agents complémentaires, dynamiques et réactifs, prêts à s'investir aux côtés des collectivités territoriales et de ses partenaires pour le bon déroulement de tous les projets programmés.



L'équipe presque au complet



Martial Saddier

2016 UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LE SM3A

Au terme de 20 ans au service de l'Arve, dont 7 à la tête du syndicat, Martial Saddier a mis fin à ses fonctions de président du SM3A. Les délégués des intercommunalités membres du SM3A ont élu Bruno Forel à son remplacement à compter du 12 avril 2016. Martial Saddier reste président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), en sa qualité de représentant régional.

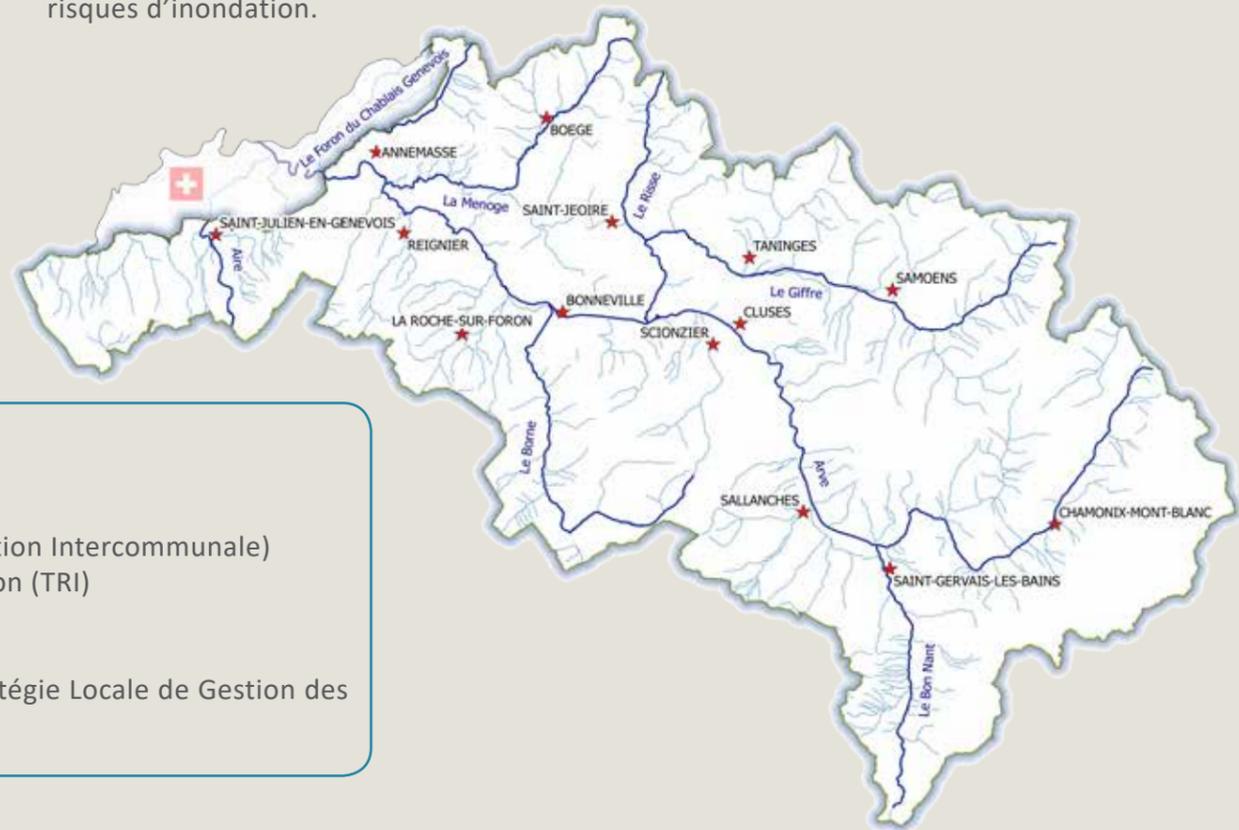
## LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

DEPUIS 2012, LE SM3A EST EPTB sur le bassin versant de l'Arve : ses missions ont été clarifiées par décret en 2015 (décret 2015-1038 du 20 août 2015 - Art. 213-12 du code de l'environnement) pour accompagner et rassembler les collectivités pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant :

> Faciliter la gestion des inondations

- > Faciliter la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- > Faciliter la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- > Contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE.

Il assure la cohérence des maîtrises d'ouvrages opérationnelles du périmètre. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale notamment envers la gestion des risques d'inondation.



### EPTB ARVE

2164 km<sup>2</sup>  
 1400 km de cours d'eau  
 106 communes  
 8 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)  
 2 territoires à risque important d'inondation (TRI)  
 341 586 habitants sur le bassin versant  
 Porteur du **SAGE de l'Arve**  
 Coordinateur, pour l'Etat, de la **SLGRI** (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation).

LE SM3A, UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA RIVIÈRE ET UNE AUTORITÉ QUI S'ORGANISE POUR EXERCER LA GEMAPI SUR 89 COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017.

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A agit, depuis maintenant plus de 20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Les communes, regroupées au sein de leurs intercommunalités (Communautés de communes ou d'agglomération) ont décidé en 2016 de faire exercer la compétence GEMAPI à l'échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Arve en la confiant au SM3A qui l'exerce désormais sur l'Arve, le Giffre, le Risse, le Borne, la Menoge, ... et leurs affluents.

Désormais, et à partir du **1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**, le SM3A interviendra sur 89 communes sur les 3 blocs de compétences suivants :

> la prévention et la défense contre des inondations,

- > la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- > la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

### UNE SOLIDARITÉ DE BASSIN POUR UNE NOUVELLE GESTION DES RIVIÈRES

Sur ces cours d'eau, les élus ont souhaité organiser une gestion intégrée, une gouvernance commune et favoriser la solidarité amont-aval. Par arrêté préfectoral n°2016-0133 du 30 décembre 2016, le SM3A est devenu la première structure en Haute-Savoie à avoir anticipé le transfert de cette compétence qui sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le budget qu'il y consacra sera appelé de manière égale et proportionnelle au nombre d'habitants (DGF - Dotation Globale de Fonctionnement), chaque année aux intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération) qui, elles, peuvent se réserver la possibilité d'asseoir leur participation soit sur leur budget général, soit par l'instauration de la taxe locale GEMAPI.



### LE BUDGET 2016 DU SYNDICAT

En 2016 le compte administratif du syndicat s'établissait comme suit :

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de gestion	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés d'exécution
Fonctionnement	3 521 163,70€	5 281 105,31€	1 759 941,61€	1 122 290,38€	2 882 231,99€
Investissement	5 159 318,64€	2 928 040,82€	- 2 231 277,82€	693 905,91€	- 1 537 371,91€

Les contributions des structures membres ont été de 3,7 M€, ayant un effet levier de 2,1 M€ de subventions auprès de ses différents partenaires : Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental, Conseil Régional, ADEME...

**VALIDATION DU PROJET DE SAGE PAR LA CLE**

2016 fut une année charnière pour le SAGE de l'Arve !

Le 30 juin 2016, au siège du SM3A, la CLE s'est réunie pour arrêter le projet de SAGE. Cette date marque l'aboutissement de 7 années de travail technique, d'échange et de concertation mis en œuvre dans le cadre de la CLE, avec l'appui technique de l'équipe du SM3A. Au cours de cette validation officielle, le Président de la CLE, M. Martial SADDIER, a fait part du communiqué de Madame la Ministre en charge de l'Environnement soulignant le caractère exceptionnel de ce SAGE et félicitant la CLE du SAGE de l'Arve pour le travail accompli.

Cette étape a marqué le début de la période de consultation des collectivités et des chambres consulaires concernées pour une durée de 4 mois, ainsi que le lancement du site internet dédié au SAGE, support de la consultation par voie dématérialisée : [www.sage-arve.org](http://www.sage-arve.org).

**VALIDATION DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ARRÊTÉ PAR LA CLE**

Comme tout plan ou programme lié à l'Environnement, le projet de SAGE de l'Arve a été soumis à évaluation environnementale. L'étude a permis de mettre en évidence un projet de SAGE cohérent dans son ensemble, cohérent avec d'autres plans ou programmes liés à l'environnement et avec un impact globalement positif voire très positif sur l'Environnement et sur la protection des sites Natura 2000 du territoire.

La CLE du SAGE a arrêté le projet de rapport environnemental et a intégré ses propositions d'amendements afin d'intégrer pleinement toutes les composantes environnementales dans son projet.

Cette étape a marqué le début de la période de consultation des services de l'Etat et du Pôle Autorité Environnementale, pour une durée de 3 mois. En parallèle, la CLE a saisi l'avis du Comité d'Agrément Rhône-Méditerranée, qui s'est prononcé le 2 décembre 2016 et qui a salué la qualité technique du projet de SAGE, les efforts d'analyse et de concertation qui ont été menés pendant les 7 années d'élaboration.

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

48 sièges pour le collège des élus

29 sièges pour le collège des usagers

14 sièges pour le collège de l'Etat. Pour tenir compte du caractère transfrontalier du territoire, la CLE comporte toujours des représentants Suisses.

**VALIDATION DU SCÉNARIO TENDANCIEL ET DE LA STRATÉGIE DU SAGE**

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, la CLE a validé le scénario tendanciel du SAGE ainsi que sa stratégie.

Le scénario tendanciel offre une vision à moyen terme (2020-2030) et à long terme (2040-2050) des tendances d'évolution des enjeux de l'eau du territoire qui résulteraient de l'absence de toute intervention du SAGE. L'objectif principal de ce document est de préciser les

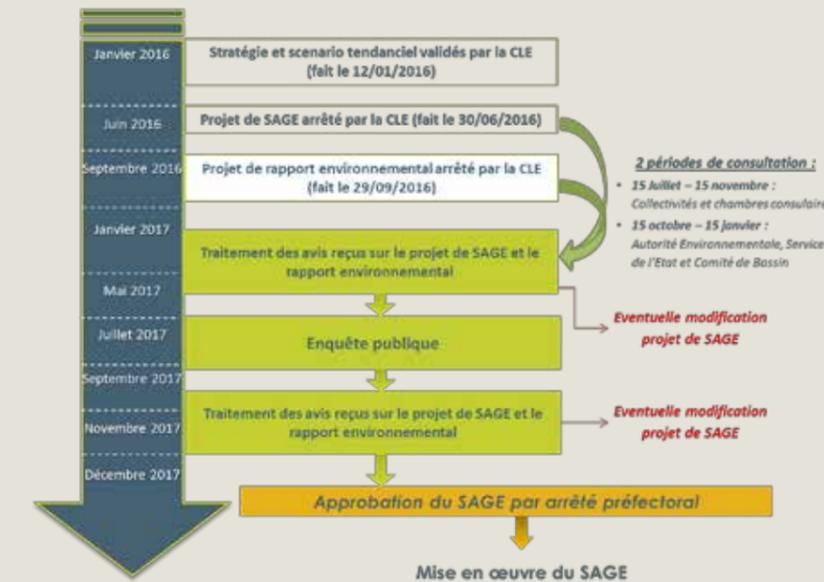
futurs enjeux de gestion à l'échelle du bassin sur la base d'une analyse prospective.

La stratégie du SAGE de l'Arve a ensuite été arrêtée par la CLE afin de formaliser par la suite les documents du SAGE. Ce travail a permis de distinguer les objectifs stratégiques à retenir par type d'enjeu, au regard des objectifs réglementaires du territoire, des études techniques préalablement réalisées, du scénario tendanciel et de la concertation menée sur le territoire.

Le 12 janvier 2016, la CLE s'est réunie pour arrêter la stratégie du SAGE de l'Arve en identifiant 5 grands types d'enjeux sur le territoire.



Territoire du SAGE de l'Arve

**AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE SAGE ARRÊTÉ ET SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Les avis reçus lors des 2 périodes de consultation sont globalement favorables. Certains avis font part d'un certain nombre de remarques qui appellent une réponse de la part de la CLE. Ces remarques seront analysées par la CLE qui décidera alors des suites à donner. Le projet de SAGE sera éventuellement modifié pour tenir compte de ces remarques puis il sera soumis à enquête publique.



Repère de crue aux Houches

LA POSE DE REPÈRES DE CRUES EST UNE OBLIGATION, QUI S'IMPOSE AUX COMMUNES, PRÉVUE PAR LA LOI DU 30 JUILLET 2003, RELATIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS ET À LA RÉPARATION DES DOMMAGES.

Les repères de crues sont des marques destinées à matérialiser le niveau atteint par une crue. Témoins de la mémoire des crues, ils constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque d'inondation.

Afin de les rendre plus visibles, de faciliter leur lecture et d'assurer la pérennité des repères, l'arrêté du 16 mars 2006 uniformise la forme qu'ils doivent prendre : « un disque blanc surchargé en partie basse d'un demi-disque violet avec trois vagues dont l'horizontale indique le niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) ».

La date de l'événement est indiquée dans la partie supérieure, le nom du cours d'eau dans la partie inférieure. L'emplacement du repère doit être choisi afin de le rendre visible et lisible depuis un point librement accessible au public.

Sur le bassin versant de l'Arve, la gestion des inondations est une composante importante, c'est pourquoi le SM3A a initié une démarche de sensibilisation du public face au risque inondation en réalisant le recensement des repères de crues qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) financé par l'Etat et qui permettra une implantation cohérente et homogène des repères de crues sur le bassin versant de l'Arve.

Ce recensement s'articule autour de 4 grands axes :

- > Accompagner les maires dans leur obligation réglementaire de recensement, conformément à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques.
- > Réaliser la base de données la plus exhaustive possible, en garantissant la cohérence de la démarche à l'échelle du bassin.
- > Diffuser l'information collectée par l'envoi des informations aux communes concernées.
- > Initier la pose de nouveaux repères.

Le SM3A propose des sites pertinents pour la pose de nouveaux repères des plus hautes eaux connues. L'objectif étant de faire de ces repères, destinés à entretenir la mémoire des inondations, un outil accessible à tous et inscrit au sein des territoires concernés.

La pose des repères de crues est une des actions du PAPI\*. Elle est réalisée avec le soutien financier de l'Etat :



\*PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

DANS LE CADRE DU PAPI, UN VOLET CONCERNE LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION AFIN DE DÉVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE.

Il s'agit d'un investissement à long terme, visant le jeune public et nécessitant la mobilisation et l'adhésion du monde enseignant. Cette action repose sur un partenariat entre l'Education Nationale et le SM3A avec un cofinancement de l'Etat. Ainsi une vingtaine de demi-journées d'animations scolaires « inondation » ont été réalisées dans les communes de Sixt, Ville-la-Grand, Cluses, Servoz, Reignier, Chamonix, Annemasse, Marignier, Gaillard, Cranves-Sales, Vougy, La Muraz, Etrembières. Le bilan est établi chaque année en fin d'année scolaire au vu des informations récoltées auprès du corps enseignant et des animateurs mandatés par le SM3A pour la réalisation de ces journées.

### Les repères de crues

En 2016, **59** repères de crues ont été posés dans **23** communes du bassin versant de l'Arve  
**34** repères ont été validés dans **13** communes dont **7** ne disposaient encore d'aucun repère.  
 A ce jour ce sont **93** macarons qui ont été posés ou validés dans **30** communes.

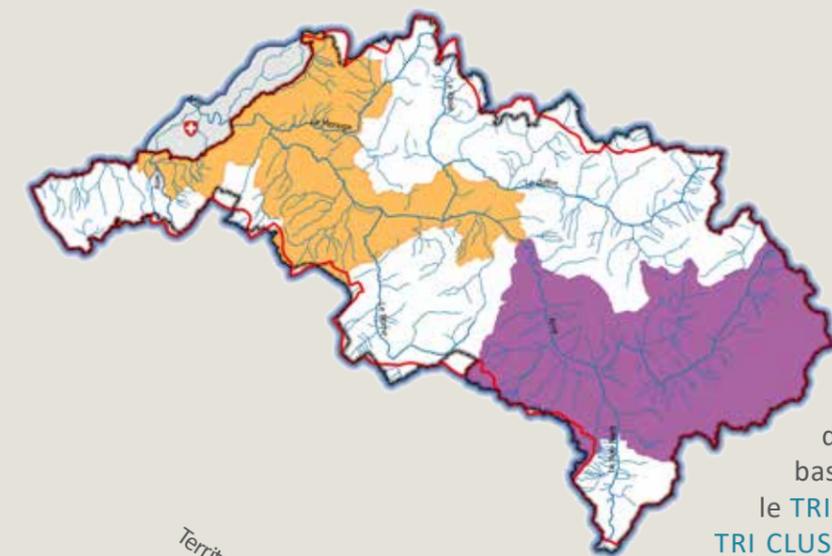


Animation scolaire jeu rivermed



Réalisation de l'émission Agir pour l'eau - BMB

Parallèlement aux actions PAPI, des émissions TV8 Mont Blanc seront produites dans le cadre de l'appel à projet de Ségolène Royal sur la sensibilisation aux risques inondations.

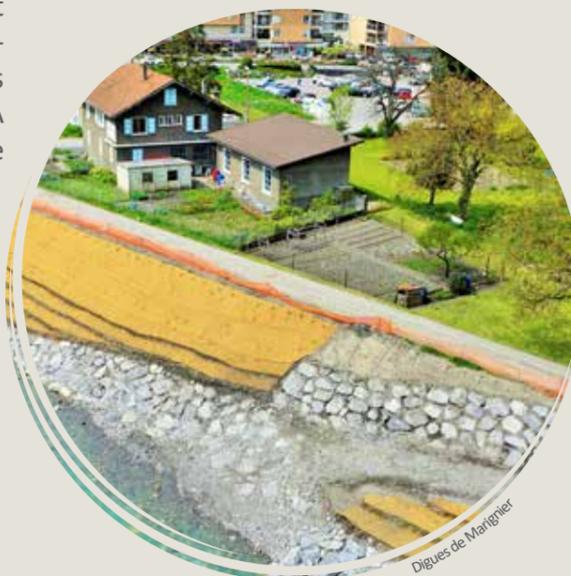


Territoires à Risque d'Inondation

LA SLGRI DE L'ARVE A ÉTÉ RÉALISÉE DURANT L'ANNÉE 2016. LA MISE EN ŒUVRE DE SES DISPOSITIONS S'ÉTALONNERA À PARTIR DE 2017 SUR 6 ANS. UNE RÉVISION DU DOCUMENT POURRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE ENTREPRISE À LA FAVEUR DE L'APPROBATION DU SAGE.

La déclinaison de la directive inondation 2007/60/CE et les cadrages nationaux et régionaux imposent sur les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI), la réalisation d'outils de planification que représentent les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Sur le territoire de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de l'Arve, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté 2 TRI : le TRI HAUT-VALLÉE DE L'ARVE (de Cluses à Chamonix) et le TRI CLUSES-ANNEMASSE estimant que les enjeux humains et économiques exposés aux inondations étaient importants. Les recommandations nationales et régionales incitant à une articulation entre les démarches SLGRI et SAGE, elles ont été menées conjointement, par le SM3A à la demande de M. le Préfet, sur le bassin versant de l'Arve permettant une parfaite concordance entre leurs dispositions. Cet effort de rapprochement a été facilité par la similitude des deux périmètres, des échéances quasi

communes et une gouvernance déjà bien établie au travers des commissions de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Arve et le comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). En cela, la SLGRI du bassin de l'Arve est exemplaire.



Digues de Marignier

### Pour en savoir +

[www.riviere-arve.org/slgri.htm](http://www.riviere-arve.org/slgri.htm)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Le Préfet de Haute Savoie a **APPROUVÉ LE 16 DÉCEMBRE 2016 LA SLGRI DU BASSIN DE L'ARVE.**

La stratégie locale **FIXE DES OBJECTIFS** de réduction des conséquences dommageables en fonction des enjeux spécificités du bassin versant de l'Arve (montagne, transport solide, risque d'engravement, impacts du changement climatique, fonctionnement des systèmes d'endiguement en régime torrentiel, prise en compte du ruissellement pluvial...) sur 4 volets :

### GOVERNANCE

**Poursuivre** la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau, permettant de garantir sur le long terme une cohérence des efforts entrepris tout en tenant compte des spécificités des territoires et du point de vue des différents acteurs, de concilier des enjeux potentiellement contradictoires, d'aborder les problèmes aux échelles de réflexion et de gestion adaptées, de maîtriser les coûts de gestion de l'eau actuels et futurs et de développer l'hydrosolidarité.

**Assurer** une prise en compte effective de l'eau dans l'aménagement du territoire, en particulier en ce qui concerne la préservation des espaces aquatiques et leurs fonctionnalités, les risques, la préservation des ressources AEP (nappes stratégiques...) et l'impact des eaux pluviales, par une meilleure maîtrise de l'occupation du sol.

**Améliorer** la production et le partage de connaissances en particulier sur le débit des cours d'eau (étiages et crues), sur les pollutions émergentes (sources et contaminations), sur les risques, sur les milieux et populations piscicoles, en intégrant les nouvelles connaissances, les perspectives de développement urbain et touristique des territoires, le développement des énergies renouvelables et les effets du changement climatique.

### MILIEUX AQUATIQUES

**Préserver** et restaurer les zones humides, les espaces de bon fonctionnement et l'hydromorphologie des cours d'eau, par une maîtrise des pressions, en tenant compte des enjeux humains et en cohérence avec la stratégie de gestion des ouvrages en rivière.

**Préserver** la biodiversité des milieux aquatiques et lutter contre le développement des plantes invasives.

**Protéger** et valoriser les espaces aquatiques emblématiques du territoire comme facteurs d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie par des actions de protection et de restauration qui concilient fréquentation du public et préservation de ces espaces.

### RISQUES

**Augmenter** la sécurité des personnes et des biens exposés aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et en ayant une approche globale de la gestion des risques.

**Anticiper** l'aggravation des risques dans les zones en cours d'urbanisation rapide potentiellement exposées aux inondations en développant les connaissances hydrauliques des secteurs orphelins et en prenant en compte le ruissellement pluvial, la mutation de l'occupation du sol et les impacts du changement climatique.

**Améliorer** la résilience des territoires exposés par la culture du risque (sensibilisation, connaissance, adaptation des pratiques) et une amélioration de la prévention, de l'alerte et de la gestion de crise.

### Eaux PLUVIALES

**Maîtriser** l'augmentation de l'impact des rejets d'eau pluviale et du ruissellement sur les risques d'inondation, sur les petits cours d'eau et sur la qualité des eaux en améliorant la gestion des eaux pluviales par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures.



Passé à poisson sur le Giffre

Le SM3A a réalisé en 2016 les travaux de sécurisation des **DIGUES DU GIFFRE** dans la traversée de Marignier. Il s'agissait suite au diagnostic réalisé en 2008 puis au passage de la crue de mai 2015, de reconstruire les pieds de digues situés entre les deux ouvrages de franchissement. Une nouvelle digue a également été construite en amont du vieux pont pour supprimer les risques de débordement du Giffre dans la zone urbanisée. Ce chantier a également permis de suppri-

mer un obstacle à la libre circulation des poissons. La technique mise en œuvre sur l'ouvrage pour permettre aux truites de l'Arve de remonter dans le Giffre consiste en deux rampes différenciées, une première en rive gauche pour les bas débits constituée de plots de granit régulièrement répartis et en rive droite une simple rampe rugueuse en enrochements. Pour mener à bien cette opération, le SM3A a obtenu des financements de la part des différents partenaires : Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Région Auvergne Rhône Alpes et SNCF Réseau.

Suite à la crue de mai 2015 et au diagnostic visuel de la digue qui a suivi, il est apparu que le tronçon amont, de la **DIGUE DU CAMPING DU FORON À TANINGES**, située à proximité des établissements Peguet ne présentait pas les garanties nécessaires pour résister à une nouvelle crue importante. Après avoir réalisé entre fin 2015 et début 2016 l'étude de danger de la digue pour connaître les risques de rupture de l'ouvrage et les dangers encourus pour les enjeux situés derrière la digue, le SM3A a entrepris durant l'automne 2016 des travaux de confortement de la digue. Ces travaux ont consisté à recréer une protection de pied pour la digue avec la mise en place de blocs d'enrochements et la végétalisation du talus sur sa partie supérieure.



Travaux sur la digue du Camping - Taninges

L'année 2016 a marqué le lancement d'une des actions du contrat de rivière qui vise à mettre en œuvre un **CHEMINEMENT DOUX** le long du Giffre. Destiné à valoriser le cours d'eau et ses espaces naturels tout en développant les atouts touristiques du territoire sur 44 km entre le Fer à Cheval et Marignier, le cheminement permet aussi d'améliorer l'accès à la rivière et tout en facilitant l'entretien des berges et des ouvrages (passerelles, ponts, digues...). Réalisé par le SM3A en qualité de maître d'ouvrage délégué pour la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et le SIVM du Haut Giffre, une première tranche de travaux a permis d'aménager et de réhabiliter l'itinéraire entre la zone artisanale de Taninges et le Lac Bleu de Morillon.



Cheminement Au Fil du Giffre

**BUDGET 2016 DU CONTRAT DE RIVIÈRE GIFFRE & RISSE**

Dépenses de fonctionnement	
Personnel	90 481,85
Études	52 784,73
Dépenses à caractère général, entretien des cours d'eau et calamités crue 2015	97 252,45
Autres dépenses de fonctionnement	70 481,57
Dépenses d'investissement	
Études	118 572,50
Travaux sur le Giffre à Marignier	1 164 074,59
Travaux du seuil du Perret sur le Giffre à Sixt Fer à Cheval	405 921,67
Boisement de berges	171 412,54
Cheminement Au Fil du Giffre (pour la CCMG)	232 725,41
Autres travaux	583 462,98
Autres dépenses	126 359,08
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 113 529,37</b>
Recettes	
Subventions	1 527 843,79
Autofinancement (SIVM du Haut Giffre, SM3A, CCMG)	1 437 093,16
FCTVA	148 592,42
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 113 529,37</b>

**Les boisements de berges**

Initié dans le cadre du contrat de rivière Giffre & Risse, la restauration des boisements de berge vise à traiter **160** km de cours d'eau sur les **250** km que compte le bassin versant, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, qui permet de satisfaire aux obligations sur les parcelles privées de ces cours d'eau et à la place de leurs propriétaires. Les principaux objectifs sont d'assurer la protection des personnes et des biens et de mener une gestion cohérente de la ripisylve. En 2016, **25** km de linéaire de cours d'eau ont été traités (hors travaux post crue). Depuis 2012, environ **115** km de linéaire de cours d'eau ont déjà fait l'objet de restauration.



L'Arve à Genève

**DEUX LOIS RÉCENTES** (27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Afirmation des Métropoles - MAAPTAM - et Nouvelle organisation territoriale de la République - NOTRe - en 2015) ont créé une nouvelle compétence ciblée et obligatoire à l'échelle des communes et de leurs intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondation (GEMAPI).

### GEMAPI : UNE COMPÉTENCE POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET DE LA GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Jusqu'à présent, la gestion des rivières et des cours d'eau «domaniaux» était assurée soit par les communes, les syndicats intercommunaux sur un linéaire, le département mais également la région ou l'Etat, mais la majorité des cours d'eau ne faisait l'objet d'aucune gestion, car cette obligation repose sur ses propriétaires riverains.

Face aux inondations de ces dernières années, le législateur a souhaité responsabiliser les élus locaux en créant la GEMAPI, c'est à dire imposer de façon concertée l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien de cours d'eau, de canal, de lac ou de plan d'eau, la défense contre les inondations, la gestion des digues, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette nouvelle compétence permet aux élus locaux de se fédérer pour assurer, non plus chacun de son côté, mais tous ensemble sur un même territoire (le bassin versant), une transversalité et une cohérence dans les actions qu'il sera

nécessaire de produire pour préserver la ressource en eau comme pour prévenir les inondations.

La double approche «milieux aquatiques» et «inondations» portée par la compétence GEMAPI est un enjeu fort pour les années à venir. Elle apportera des solutions novatrices et intégrées à ces deux problématiques longtemps traitées de manière distincte. Elle devra aussi permettre d'organiser la gestion des cours d'eau non domaniaux avec leurs propriétaires riverains.

Parallèlement, ces lois confient la responsabilité juridique et pénale des risques d'inondation à l'élu qui devient compétent pour exercer la GEMAPI. Pour permettre aux élus d'exercer cette responsabilité et faire face à ces nouvelles dépenses, la loi a ouvert la possibilité aux communautés de communes et d'agglomération de lever un impôt local, la taxe GEMAPI, exclusivement affecté destinée à : **PROTÉGER** les biens et les personnes, **PRÉVENIR** contre les inondations, et **PRÉSERVER** la qualité de l'eau.

Sur notre bassin versant, les 13 communes (Les Gets, Entremont, Grand Bornand) et communautés de communes (Communautés de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes, Faucigny Glières, Montagnes du Giffre, du Pays Rochois, des Quatre rivières, Arve et Salève et de la Vallée Verte) et d'agglomération (Annemasse Agglo) ont choisi de l'exercer en confiant au SM3A l'exercice des 3 blocs de compétences :



### LA PRÉVENTION ET LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

- a) L'aménagement d'un bassin hydrographique, dans un objectif principal de **défense contre les inondations**
- b) L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (pour ce qui relève de leur fonctionnement hydrographique et de biodiversité) à l'exclusion des retenues collinaires, y compris les accès à ces cours d'eau, lac ou plan d'eau **dans un objectif principal de défense contre les inondations**
- c) La préservation des **zones d'expansion de crues** (ZEC), des zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE), **des zones humides stratégiques** (notamment celles définies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux –SAGE-) et des périmètres de zones contribuant à la limitation des inondations
- d) L'élaboration, l'animation et le suivi de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

*Création, entretien et surveillance des digues*

*Création des zones de mobilité du cours d'eau*

*Réalisation de travaux hydrauliques d'aménagement et de rectification d'un lit de torrent de montagne*



### LA GESTION DES COURS D'EAU, DOMANIAUX ET NON DOMANIAUX, ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- e) La protection, la restauration des sites, de la **biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides stratégiques** définies par le SAGE ainsi que des formations boisées riveraines, dont les « Espaces de bon fonctionnement » (EBF)
- f) L'entretien régulier pour le bon équilibre et le **libre écoulement des eaux**
- g) L'animation, sensibilisation, communication autour des thématiques liées à la préservation et l'amélioration de la **qualité des milieux aquatiques** (y compris par le biais de cheminements d'intérêt syndicaux dont la liste sera définie en comité syndical)

*Permettre l'écoulement naturel du cours d'eau : enlèvement des embâcles, débris, atterrissements au sein du lit, élagage ou recépage de la végétation des rives*

*Sur cours d'eau public (Arve), sur mission déclarée "d'intérêt général", en cas d'urgence ou en cas de défaillance des obligations des riverains (Art. L 215-14 Code de l'environnement)*



### LA GESTION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- h) L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur son périmètre
- i) La coordination, l'animation, l'information, le conseil de l'ensemble des acteurs pour la **gestion quantitative et qualitative des cours d'eau**, la préservation des zones humides, des zones d'expansion de crues et des EBF
- j) Des missions d'intérêt général à l'échelle des bassins versants ou sous bassins versants dans les domaines qui le concerne
- k) Le rôle de mutualisation de moyens avec ses membres et une mission d'assistance et d'expertise dans les domaines liés au grand cycle de l'eau

*Restauration de continuités écologiques alluviales*

*Gestion des procédures contractuelles : Natura 2000 Arve, Contrat Vert-Bleu, Espace naturel sensible*

## ARVE AMONT

Durant l'année 2016, le SM3A a mené plusieurs études « hydro-géomorphologique » sur les cours d'eau et leurs sous-bassins : pour diagnostiquer, modéliser les crues, bâtir des scénarios d'aménagements et établir des plans de gestion des sédiments et des boisements :

> La Bialle sur les communes de Sallanches, Passy, Domancy, Combloux, Demi Quartier et St Gervais

> Le Bonnant (lancée en fin d'année) sur Saint-Gervais Les Bains et les Contamines Montjoie

> L'Ugine (lancée en fin d'année) à Passy

> Pour assurer une gestion équilibrée et durable des sédiments, une étude Plan de gestion des matériaux a démarré sur le Nant Bordon sur Passy.

Un projet d'envergure est également à l'étude pour la réalisation d'une plage de dépôt de l'Armanette aux Contamines-Montjoie.

Nant Bordon - Passy

### CONTRAT DE RIVIÈRE DE L'ARLY

Le SM3A met en œuvre quelques actions du contrat de rivière Arly-Doron-Chaise sur les communes de Megève et Praz sur Arly (membres de la CCPMB\*).

Boisements des berges : 7,6 km de cours d'eau traités.

Lutte contre les plantes invasives : 1200 m<sup>2</sup> traités.

Restauration des milieux : avant-projet réalisés pour 10 sites à restaurer.

Plan de gestion des matériaux du Glapet sur Megève : en cours.

\*CCPMB : Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc

## ARVE AMONT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

> Boisements des berges de l'Arve – sur Passy entre la STEP et le Pont de la Carabotte, sur Sallanches en amont de Saint Martin et sur Argentière.

> Gestion des gabarits hydrauliques des Torrents de Luzier à Sallanches, de Boussaz à Passy

> Entretien du lit du ruisseau des Moulins à Blancheville sur Sallanches

> Surveillance, curage et entretien des ouvrages de rétention sédimentaire (plages de dépôts, bacs à graviers) pour être fonctionnels, notamment après chaque crue ou orage.

> Plan de gestion des matériaux sur les Contamines Montjoie - gestion du gabarit hydraulique des Nants de l'Arrête, de la Chovettaz

> Aménagement et optimisation de la vanne de dérivation de Taconnaz

### CALAMITÉS PUBLIQUES

> Retrait des embâcles dans les torrents de Bionnassay à Saint Gervais, du Bonnant à Contamines Montjoie, de Cassioz à Megève et Praz sur Arly.

### INTERVENTION D'URGENCE ET POST-CRUE

> Orage du 11 mai 2016 : débordements du ruisseau du Merderay à Passy

> Orages des 27 juillet et 1er août 2016 à Megève sur les torrents de la Côte 2000 (Plaine Joux et Glapet) : gestion du gabarit hydraulique par curage des lits et des ouvrages comblés de matériaux

> Orage du 27 août 2016 – débordements des ruisseaux du Merderay, de la Combe sur Passy, et de l'Etang à Domancy : gestion de crise pendant la crue et remise en état après nettoyage des lits,

> Gestion post-crue des Nants Ferney et Gibloux – commune de Saint-Gervais les Bains et Passy, suite à l'orage du 27 août 2016.

> Gestion et surveillance des plages de dépôts : curage de la Creusaz pour remise en fonctionnalité, notamment après chaque crue.

Confluence Armanette et Bon Nant

### Mais aussi...

> Plan de gestion des matériaux : Remobilisation des matériaux du lit de l'Arve sur Servoz et les Houches entre le Pont de Lanterne et le Pont Pélissier

> Suivi topographique de l'engravement : lit de l'Arve dans la traversée de Chamonix.

## SEUIL MÉTRAL - TRAVAUX RÉALISÉS À L'AUTOMNE 2016

Le Borne est un cours d'eau de première catégorie classé sur la zone d'étude en liste 2 suivant l'article L214-17 du code de l'environnement. L'espèce biologique dominante est constituée essentiellement de truites de rivière (truite fario) accompagnée de chabots. Le Programme de Mesures du SDAGE 2016-2021 a fixé un objectif piscicole pour cet ouvrage : truite fario et chabot, dont les concertations préalables ont conduit à leur définition en qualité d'espèces cibles prioritaires. L'objectif sédimentaire n'a pas été retenu du fait de la transparence de l'ouvrage.

Le SM3A a réalisé ce seuil en maîtrise d'ouvrage déléguée de son propriétaire, la minoterie Métral à Saint-Pierre en Faucigny. Ce seuil, dans son état initial, était composé d'un barrage produisant une première

chute de 1,5 à 2m ne permettant pas le franchissement piscicole ; d'un radier en enrochements présentant un déchaussement en pied et d'un "rapide" constitué de blocs désolidarisés du radier amont et formant un dénivelé de 0,9m.

Un suivi sera assuré pendant 2 ans par la Fédération de pêche 74 au moyen d'un système de type RFID de détection des poissons, permettant de capter leurs mouvements lors de leur passage à proximité des antennes dont le seuil est équipé.



Botaement de berges sur le Borne

La commune du Grand Bornand a lancé un appel aux riverains du Borne pour les sensibiliser à leurs responsabilités d'**ENTRETIEN DES BERGES**. Le SM3A a été sollicité en tant que conseiller technique pour effectuer le marquage des arbres présentant un risque au regard du bon écoulement des eaux en cas de crue.

Suite à l'étude lancée en 2015 pour la caractérisation de l'impact de l'ancienne décharge sur la qualité des eaux du **RUISSEAU DE L'OVERAN**, une campagne d'analyses complémentaires a été demandée par les services de l'Etat au cours de l'été 2016. Une partie de ces analyses a été réalisée à l'automne 2016, l'autre partie sera réalisée en 2017. Le prélèvement d'échantillons sur les eaux souterraines nécessite l'implantation de 3 piézomètres qui seront positionnés en amont et aval du massif de déchets.

A l'issue de cette nouvelle campagne, les résultats obtenus permettront de définir le scénario de traitement le plus approprié, tout en tenant compte des possibilités de financements qui restent à ce jour non définies.



Le Borne

## DISSOLUTION DU SYNDICAT DU BORNE

par transfert de ses compétences au SM3A en intégralité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SM3A au 30 décembre 2016 a finalisé la dissolution du syndicat du Borne.

Les élus engagés depuis 20 ans pour la gestion de ce cours d'eau, bénéficieront des compétences du SM3A pour poursuivre.



Truite Fario espèce source du Borne

## LE BORNE A L'ÉTUDE

Une première étude hydro-géomorphologique du Borne avait été lancée en 2015. Suite à de nombreuses difficultés de réalisation, ce marché a été interrompu fin 2016. Le SM3A a profité de ce nouvel élan pour affiner et redéfinir les objectifs du cahier des charges de la façon suivante :

- > établir un programme d'actions sur l'ensemble du bassin versant du Borne (Borne et affluents)
- > définir un plan de gestion des matériaux solides en vue d'obtenir une Déclaration d'Intérêt Générale.

Le nouveau marché devrait pouvoir être relancé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour un rendu début 2018.

## BORNE : BUDGET 2016

Dépenses	
Seuil Métral	85 000,00
Ovéran	20 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>105 000,00</b>
Recettes	
Subventions	84 000,00
Autofinancement (Syndicat du Borne et SM3A)	4 000,00
Autres recettes (Minoterie Métral, ...)	17 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>105 000,00</b>

**NOUVELLEMENT COMPÉTENT SUR LE TERRITOIRE**, le SM3A a organisé la prise en charge et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Le technicien de rivière « Bassin versant de la Menoge » a été accueilli en janvier 2016, il a consacré une partie de son temps à connaître le terrain et rencontrer les communes de la Vallée Verte, de la CC4R et d'Annemasse Agglo. Cette phase a permis de faire le tour des points d'intérêt, des désordres et de recenser une partie des digues et ouvrages.



La Menoge

**L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ** portée par la CC4R en 2015 a confirmé la pertinence d'élaborer un cadre de gestion organisée à l'échelle du bassin versant. Les collectivités du bassin de la Menoge ont rejoint le SM3A progressivement en 2016. Cette année a donc été consacrée à la prise de compétence du syndicat sur ce nouveau territoire.

Outre la gestion au quotidien des cours d'eau, il s'agit de mettre en place un mode de gestion organisé sur plusieurs années.

L'intérêt est multiple :

- > prioriser les interventions en fonction des enjeux : protection des biens et des personnes, préservation des milieux naturels, respect des usages...
- > planifier ces interventions sur plusieurs années, en prenant en compte les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires,
- > obtenir des engagements d'aides financières des partenaires.

Si l'outil Contrat de Rivière a permis de belles opérations sur l'Arve et encadre encore efficacement l'action sur le Giffre, une autre forme de planification sera mise en place en relation avec les communes, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.

Depuis début 2016, il s'agit pour le SM3A de préciser les enjeux du bassin versant, et de définir les actions à mettre en œuvre sur les années à venir.

Le diagnostic des **BOISEMENTS DE BERGE** est engagé depuis la fin d'année. Il s'agit de relever l'état des boisements rivulaires et les risques d'embâcles sur les ouvrages (pont, buses...), pour définir les priorités d'entretien des propriétaires riverains ou du syndicat (en cas d'intérêt général ou d'urgence). Ce travail d'arpentage est engagé depuis la fin d'année 2016.



Boisements de berge

**L'ÉTUDE HYDRAULIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE** de la Menoge et de ses affluents a été engagée en fin d'année 2016, après une phase de préparation et de concertation avec le territoire.

Cette étude comprendra :

- > la synthèse des désordres et enjeux,
- > la modélisation hydraulique des crues,
- > la caractérisation du fonctionnement morphologique du bassin versant (transport sédimentaire, forces hydrauliques...), sur lesquels s'appuieront un programme d'actions.



La Vallée verte

**MENOGÉ : BUDGET 2016**

Dépenses	
Dépenses de personnel	31 047,99
Etudes (dont ENS*)	19 147,00
Autres dépenses	2 703,87
Immobilisations corporelles	17 333,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>70 231,86</b>
Recettes	
Subventions (Agence de l'eau)	19 250,00
Autres recettes (collectivités riveraines)	75 346,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>94 596,00</b>

\*ENS : Espaces Naturels Sensibles

**ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT**

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) est un tampon que l'on s'accorde à laisser à la rivière pour sa divagation, le bon écoulement en cas de crue, ainsi que son rôle de corridor écologique. En attendant sa délimitation plus précise, grâce à l'étude hydro-morphologique, une enveloppe a été tracée jusqu'à Bonne sur Menoge de manière à intégrer cette composante dans le SCOT des 3 Vallées, qui devient ainsi précurseur en la matière. L'EBF préserve la rivière, et évite en retour l'installation d'enjeux qui pourraient être menacés à terme par les rivières.



Descente de l'Arve en canoë - Sept. 2016

Lancement d'une réflexion pour un **CONTRAT DE TERRITOIRE DES SITES ALLUVIAUX** du bassin versant de l'Arve :

Le SM3A travaille, avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à l'établissement d'un contrat de territoire « Espace Naturels Sensibles » des sites alluviaux de l'Arve et de ses affluents. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- > Renforcer la préservation et la valorisation des principales rivières de notre bassin versant : milieux à hautes valeurs environnementales.
- > Améliorer la connaissance sur ces espaces naturels très touchés par les modifications hydromorphologiques, afin de définir les actions de restauration et de gestion à mener sur le long terme.

> Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sur ces milieux.

Pour déterminer le périmètre de ces futurs sites et définir les actions de gestion, des prospections préalables sont réalisées entre juin 2016 et juin 2017. Elles portent sur la flore, les milieux naturels et certains groupes d'espèces faunistiques.

Le pôle « Milieux naturels » apporte son expertise sur les volets environnementaux des dossiers du SM3A. En 2016, il a en particulier participé à :

- > La mise en place des inventaires environnementaux dans le cadre des travaux de protection sur Armançette et le Nant Bordon
- > Le suivi des volets « milieux » du SAGE de l'Arve

- > Le lancement des volets « milieux » des études géomorphologiques de l'Ugine et du Bonnant
- > La mise en place de dispositifs RFID (dits « pit tag » pour suivre la restauration de certaines passes à poisson)
- > La conduite des opérations d'élimination de la Berce du Caucase.

En 2016, étaient visés par ces prospections les secteurs : de l'Arve médian jusqu'à Servoz, du Giffre (de Samoëns à Taninges), du Risse, et de la Menoge.

Parallèlement à ces prospections, le SM3A, dans le cadre de sa commission milieux, se penche sur les mesures à inscrire au plan de gestion qui sera déposé auprès du Conseil Départemental en 2017.

Enfin, comme chaque année, le SM3A participe aux animations découverte des espaces naturels sensibles de la Haute Savoie. A ce titre, il a organisé pour le grand public, une descente de l'Arve et une descente du Giffre en canoë. Autant d'occasions pour découvrir, sous un autre angle, les richesses cachées de nos rivières.

Depuis 2013, le site **NATURA 2000** de la vallée de l'Arve est entré dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle. Chaque année, il réalise des actions d'animation pour sensibiliser aux enjeux « biodiversité » du site. Ces démarches doivent normalement accompagner la mise en place de « contrats Natura 2000 », qui permettent la réalisation concrète d'actions de gestion pour la restauration et la préservation des milieux naturels. Malheureusement, l'année 2016 marque, sur le site et pour l'ensemble des sites de Haute-Savoie, la troisième année "blanche" en termes de crédits pour la contractualisation, la nouvelle autorité de gestion des crédits n'ayant toujours pas ouvert la ligne qui permet le financement de ces actions.

Les actions menées par le SM3A en 2016 se sont donc limitées au volet financier de « l'animation ». Dans ce cadre, ont été réalisés en 2016 :

- > Un travail conjoint entre RTE et le SM3A pour une gestion différenciée des emprises sous les lignes électriques riveraines de l'Arve.

Le site est traversé par de nombreuses lignes électriques qui nécessitent une gestion de la végétation par RTE, afin de prévenir tout risque lié à l'exploitation. Or, ces secteurs font également l'objet d'enjeux écologiques, étant situés sur des espaces remarquables, qui intersectent parfois avec des corridors biologiques ou des couloirs de migration pour les oiseaux.

Le travail engagé a permis d'identifier les enjeux et les mesures à mettre en œuvre pour préserver les espèces et habitats communautaires et éviter la dissémination des espèces invasives, tout en permettant à RTE d'assurer son entretien. Ces échanges vont donner lieu, en 2017, à la signature d'une convention mettant en valeur le travail d'ores et déjà engagé entre les deux structures.

- > Elaboration d'un site dédié à Natura 2000 et aux enjeux biodiversité du bord de l'Arve : afin de répondre aux nombreuses sollicitations des usagers et pour compléter les informations déjà en ligne dans le site internet très dense du SM3A, un site dédié aux problématiques environnementales a été élaboré en

fin d'année 2016. Il contient de nombreuses informations sur les espèces et enjeux présents sur le site, accompagnés de conseils pour les usagers, ainsi qu'une présentation de la politique Natura 2000. Le site se compose de 73 pages qui seront mises en ligne en 2017.

> Suivis scientifiques : chaque année, le SM3A réalise, en régie ou à l'aide de prestations externalisées, des suivis sur les espèces à enjeux. En 2016, diverses prospections ont ainsi eu lieu, afin d'orienter les actions de gestion à venir, en particulier :

- la Petite massette, petit roseau alpin protégé, a été inventoriée sur deux tronçons
- les bancs de l'Espace Borne Pont de Bellecombe ont également été parcourus afin de repérer et d'éliminer la Berce du Caucase.

### Le Contrat Vert Bleu

Le contrat vert bleu « Arve-Porte des Alpes » a vu le jour le 09 décembre dernier. Outil porté par le SM3A, il recense 36 mesures concrètes pour préserver la circulation de la faune et de la flore. Il est financièrement soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Europe, le Département de la Haute Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Berce du Caucase



Signature du contrat Arve Pure 2018 par le SRB

ARVE PURE 2018 est une opération collective de lutte contre les micropolluants.

Signé le 20 février 2015, ce programme ambitieux s'applique à l'ensemble du périmètre du SAGE de l'Arve (106 communes) jusqu'en 2018. Il cible les rejets toxiques, non domestiques, au milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. Le dispositif est coordonné par le SM3A avec pour partenaires actuels l'Agence de l'eau RMC, le Syndicat national du décolletage (SNDEC) et les collectivités signataires du contrat.

La lutte contre les pollutions par les micropolluants et les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Ces substances, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques. Dans la vallée de l'Arve, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière et du 1er contrat ARVE PURE 2012. Cependant

le territoire reste une zone d'action prioritaire et la réglementation évolue pour ces substances, tant pour acquérir le bon état des milieux aquatiques, que pour les suivis faits en stations d'épuration.



Visite du site SGL Carbon - Passy

### 3 nouveaux territoires

3 nouveaux territoires ont rejoint les collectivités signataires du contrat Arve Pure 2018 pour le mettre en œuvre sur leur territoire : la CCPMB\*, le SRB\*\* et la CCVCMB\*\*\*. Le dispositif recouvre désormais tout le linéaire de l'Arve

### BUDGET FONCTIONNEMENT ARVE PURE 2016

Dépenses		Recettes	
Communication, études, divers	15 791,73	12 EPCI / Sage Arve	61 476,52
Personnel	47 234,36	Agence de l'eau	21 339,98
<b>Total</b>	<b>63 026,09</b>	<b>Total</b>	<b>83 265,50</b>

\*CCPMB : Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc

\*\* SRB : Syndicat des eaux Rocailles - Bellecombe

\*\*\* CCVCMB : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

### Réduction des rejets de micropolluants à la source

- > 7 collectivités engagées opérationnellement (couvrant 84 communes) ainsi que le SNDEC
- > Le SM3A coordonne 7,15 ETP « chargés de mission » Arve Pure mobilisés à l'échelle du territoire (collectivités et partenaires professionnels)
- > 70 entreprises/sites diagnostiqués
- > 47 projets d'entreprises accompagnés = 1,734 M€ d'aides financières attribuées par l'Agence de l'eau en 2016 pour 3,36 M€ de travaux.

### Promotion du dispositif et sensibilisation

- > Conférences de presse pour le lancement de l'opération sur les territoires : CCPMB (juin 2016) et SRB (en septembre)
- > Salons professionnels : SIMODEC (mars 2016) et POLLUTEC (novembre 2016)
- > Conférence sur les micropolluants et leur impact sur la santé (Cité de l'eau à Paris)
- > Réalisation de reportages vidéos, interviews, articles sur des revues spécialisées, posts sur Facebook
- > Information sur la réduction de l'utilisation des pesticides et relais sur la démarche zéro phyto des collectivités.

### Participation aux programmes de Recherche

- > Avec le Site Pilote de Bellecombe (SIPIBEL) avec le programme IRMISE Arve Aval (<http://www.graie.org/irmise/index.html>) et Médiates (sensibilisation à la question des médicaments dans l'eau).
- > Partenariat avec l'Université de Savoie Mont-Blanc et ATMO AURA pour l'étude du transfert de HAP entre l'atmosphère et la rivière

### Lutte contre l'utilisation de pesticides

- > distribution de plus de 2 000 guides Ecophyto « Jardiner plus nature » réalisés par l'ONEMA



Conférence sur les micropolluants - Paris nov. 16

arve pure  
2018  
ensemble travaillons autrement

### Et en 2017 ?

Un des objectifs sera de lancer une étude qui vise à dresser un état des milieux aquatiques et élaborer une stratégie de réduction des rejets de micropolluants à l'échelle du périmètre du SAGE. Cette étude sera une action conjointe de mise en œuvre du SAGE de l'Arve et d'Arve Pure 2018. Pour plus d'informations et retrouver tous les contacts des chargés de missions, rendez-vous notre page internet [www.arve-pure.fr](http://www.arve-pure.fr)



LE FONDS AIR BOIS est l'un des outils du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve, financé par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et les cinq communautés de communes de la vallée de l'Arve : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes, Faucigny Glières, du Pays Rochois ainsi que la commune de Châtillon-sur-Cluses.

LE FONDS AIR BOIS a déjà permis à plus de 2000 ménages de la vallée de l'Arve de remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois peu performant et polluant par un modèle plus efficace.

Les appareils remplacés sont principalement des inserts (39%) et des poêles (37%), mais aussi des foyers ouverts (20%). Concernant le combustible, alors que tous les appareils utilisaient auparavant du bois-bûche, les nouveaux consomment à 37% des granulés de bois.

2016, c'est également la poursuite du financement de l'animation jusqu'à consommation complète de l'enveloppe dédiée au versement des primes.

La convention multipartenariale du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve arrivant à échéance en juin 2017, les financeurs se sont réunis en septembre 2016 pour échanger sur les conditions de poursuite du dispositif.

Les financeurs ont validé à l'unanimité le prolongement du dispositif jusqu'à la consommation complète de l'enveloppe ou jusqu'en décembre 2018 maximum.

### Cérémonie des bénéficiaires du Fonds Air Bois aux Houches

Les nouveaux bénéficiaires du dispositif ont été invités à participer à une cérémonie, le 15 octobre aux Houches.

L'occasion, pour les financeurs de les remercier pour leur acte citoyen pour l'amélioration de la qualité de l'air que représente la modernisation d'un appareil de chauffage au bois.



Cérémonie des bénéficiaires - Les Houches

A travers la petite pièce de théâtre « Comment j'me chauffe », les bonnes pratiques du chauffage au bois, essentielles pour bien utiliser son appareil ont été rappelées. Allumage par le haut, temps de séchage du bois,... ont alimentés de riches échanges avec la salle.

### Poursuite de l'animation et de la communication

Afin de continuer à faire connaître le dispositif aux habitants de la vallée mais également les sensibiliser sur les bonnes pratiques du chauffage au bois et les informer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts, la communication et l'animation se poursuit sur tout le territoire (encarts presse, spots radios, panneaux 4x3,...)

### FONDS AIR BOIS : BUDGET 2016

Dépenses	
Charges de personnel	42 500,00
Frais administratifs	8 000,00
Actions d'animation et de communication	49 500,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>100 000,00</b>
Recettes	
ADEME	50 000,00
Région Auvergne Rhône-Alpes	16 666,00
Conseil départemental de la Haute-Savoie	16 666,00
Participation intercommunalités	16 668,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100 000,00</b>



Stand du Fonds Air Bois lors de la foire du 11 nov. - Bonneville

Cap sur les 2000 €

Pour accélérer la modernisation du parc des appareils de chauffage au bois de la vallée de l'Arve, les financeurs ont décidé de doubler le montant de la prime, dès 2017, et atteindre l'objectif initial de 3200 appareils.



**EN 2016, PLUSIEURS ACTIONS DE COMMUNICATION** ont été menées. Une newsletter d'information a été mise en place, une présence sur les réseaux sociaux a aussi permis au syndicat de mieux orienter sa communication vers le grand public.

La communication ou la vulgarisation des savoirs...

Un stand parapluie a été réalisé pour servir à l'avenir de support de base lors des réunions d'information, foires ou salons.

Concernant les nouvelles technologies, des posts et des tweets sont régulièrement publiés pour informer le grand public et les partenaires professionnels de l'actualité du SM3A au plus près des interventions sur le terrain au quotidien. La diffusion d'une newsletter est venue compléter les outils numériques mis à disposition.

Le site internet reste un bon relai de l'information et les différentes rubriques ont également été mises à jour ; de nouveaux onglets ont été créés afin de suivre les nouvelles compétences du syndicat.

De plus, le syndicat a poursuivi sa veille média et ses relations presse régulières avec les médias locaux afin d'assurer la meilleure couverture possible de ses événements (première pierre pour les travaux de Marignier le 11 janvier, validation du SAGE de l'Arve le 30 juin, signature des contrats vert-bleu le 09 décembre...).

Coté évènementiel, la découverte des espaces naturels sensibles a permis à un public familial de découvrir «Hector le castor» sur les bords d'Arve et aux sportifs plus aguerris de descendre le Giffre ou l'Arve en canoë.

Enfin, dans le cadre des animations scolaires, les écoles primaires et les centres aérés du bassin versant ont pu bénéficier d'interventions en lien avec l'eau.

**Facebook et twitter**

En 2016, **393** posts ont été publiés sur le profil du SM3A, générant **719** abonnements à la page du syndicat. Les **250** followers du compte du SM3A ont, quant à eux, pu réagir aux **169** tweets durant l'année écoulée.

**UNE PRÉSENCE SOUTENUE DANS LES MÉDIA LOCAUX :**

Les actions du Syndicat ont été relayées auprès du grand public via la presse locale : 4 reportages au JT de 8 Mont-Blanc, 2 reportages pour la chaîne Canal C, près de 95 articles dans la presse écrite (Dauphiné Libéré, Le Messager, La Tribune de Genève...), des parutions dans les publications des communes membres du SM3A, ainsi qu'une dizaine d'interviews d'élus et d'acteurs locaux pour les radios locales (Radio Mont-Blanc, C'Radio, France Bleu Pays de Savoie).

**SENSIBILISATION DES ÉCOLES DU BASSIN VERSANT DE L'ARVE**

Le SM3A a poursuivi la sensibilisation du jeune public sur l'eau et les milieux aquatiques en proposant aux écoles primaires du territoire des animations scolaires en classe et sur le terrain.

Le syndicat a mandaté les associations FRAPNA 74 et ADAM 74 pour réaliser ces animations qui portent sur :

- > La formation et le fonctionnement des cours d'eau
- > La faune et la flore de ces milieux
- > La qualité de l'eau
- > L'aménagement des cours d'eau
- > Les différents acteurs liés à la rivière et à sa gestion
- > Le risque inondations.

En 2016, plus de 1900 élèves du bassin versant de l'Arve ont ainsi pu être sensibilisés à l'eau.



Animation en extérieur - 2016



Prises de vues pour émission Agri pour l'eau



Le confortement des digues de Marignier a été suivi et valorisé, avec notamment la réalisation d'un reportage de 6 minutes diffusé sur l'antenne de 8 Mont-Blanc, mais également sur nos réseaux.

Le succès remporté par cette forme de communication, a conforté l'idée du syndicat de poursuivre ces réalisations. 10 nouveaux reportages seront réalisés au cours de l'année 2017.

**SUIVEZ-NOUS SUR :**

- @SM3A74
- facebook.com/sm3a.arve



Syndicat Mixte d'Aménagement  
de l'Arve et de ses Affluents



SM3A  
300, Chemin des Prés Moulin  
74800 Saint-Pierre en Faucigny  
Tél : 04 50 25 60 14  
Mail : sm3a@riviere-arve.org

Les actions du SM3A sont réalisées avec le soutien financier de :



 [www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org)

 @SM3A74

 [facebook.com/sm3a.arve](https://facebook.com/sm3a.arve)